

Image not found or type unknown



changement de revêtement de sol, à qui la charge?

Par **elo67**, le **07/10/2012** à **14:51**

Bonjour, je loue actuellement un appartement depuis 5 ans, quand je suis entré dans cet appartement le sol ete déjà en mauvais état (troues, rayures, traces de marqueur..) plus le temps passe et plus il s'use d'avantage au point où je n'arrive plus à le garder propre, je pense qu'il n'a pas été changé depuis plus de 10 ans...

j'aimerais le faire changer mais cela est-il à ma charge ou à celle de l'agence ?

Merci de votre réponse.